

ÉLECTIONS 2007

LES PROGRAMMES CULTURELS

1 L'UMP

Protéger et augmenter le budget

«Sanctuariser le budget à périmètre constant et restaurer les marges de manœuvre budgétaires en limitant progressivement la part des crédits de fonctionnement de l'administration».

Développer le mécénat

Il est possible d'aller encore plus loin que la loi du 1^{er} août 2003. «Il convient de renforcer la pédagogie sur la loi existante puis d'améliorer le cadre juridique en supprimant la distinction entre le parrainage et le mécénat. Les deux régimes juridiques et fiscaux distincts créent des incertitudes sur les contreparties attendues par les entreprises». Pour surmonter la méfiance des établissements publics culturels, il serait nécessaire de leur fixer «une obligation de résultats en matière de financements privés».

Une éducation culturelle et artistique plus exigeante

- Améliorer l'enseignement de l'histoire culturelle et des classiques littéraires.
- Enseigner l'histoire de l'art en complétant par compléter la formation des enseignants.
- Donner aux heures d'enseignement artistique un contenu plus exigeant, et en diversifier les pratiques en s'appuyant sur le réseau des professeurs de conservatoires et d'écoles des beaux-arts.
- Favoriser le jumelage de tout établissement scolaire avec un établissement culturel.

À l'approche de la présidentielle et des législatives de 2007, le projet de l'UMP stigmatise une politique de l'offre culturelle qui s'exerce au détriment de la demande et invoque la démocratisation culturelle pour justifier le rapprochement des ministères de la Culture et de l'Éducation. Il entend centraliser des aides à la création au sein d'agences indépendantes, mais surtout il veut stimuler le mécénat.

Enseignement spécialisé

La répartition des compétences ayant été fixée par la loi du 13 août 2004, il faut s'inspirer d'expériences innovantes pour renforcer l'enseignement artistique dans les territoires où il était absent. Pour donner une chance à tous les enfants de pratiquer une discipline, des contacts systématiques devraient être organisés au début de chaque année entre les conservatoires et écoles des beaux-arts et les établissements scolaires. Des facilités de type «chèques culture» devraient être prévues.

Élites artistiques en grandes écoles

Les établissements d'enseignement supérieur sélectifs (grandes écoles) devraient accueillir des étudiants ayant un parcours artistique d'exception, recrutés en dehors des critères académiques classiques.

Ministères de la Culture et de l'Éducation

«L'une des raisons des insuffisances de l'éducation artistique et culturelle en France est la séparation physique et idéologique entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture. Il est vraisemblable qu'aucun changement majeur n'interviendra dans l'éducation artistique tant que les deux ministères resteront séparés.»

Chèques culture

Création d'un système de chèque culture pour inciter le public à renforcer et diversifier sa pratique culturelle, s'inspirant des systèmes en place en Île-de-France et Rhône-Alpes.

Accès à l'audiovisuel

«Si les programmes culturels sont bien présents dans le paysage télévisuel, cette offre est quasi absente des heures de grande écoute. Plusieurs options : soutenir les chaînes spécialisées comme France 4, promouvoir des solutions alternatives à la diffusion hertzienne, imposer aux chaînes non spécialisées des obligations de diffusion aux heures de grande écoute.»

Rayonnement à l'étranger

- Un redéploiement géographique de l'action culturelle de la France à l'étranger doit être envisagé. Les régions économiquement et démographiquement les plus dynamiques pourraient devenir de nouvelles cibles.
- Créer l'équivalent de la Villa Médicis à New York et en Chine. Les centres seront main-

tenus dans l'Union européenne sous réserve que les chancelleries soient réorganisées.

- Une plus grande coordination entre les différents acteurs doit être recherchée, en s'appuyant sur une structure dédiée (référence au British Council et au Goethe Institute).
- L'action culturelle à l'étranger doit faire l'objet d'une évaluation. Le pilotage des centres culturels souffre du manque de compétences de certaines équipes d'encadrement.
- Mener une politique d'accueil des futures élites artistiques étrangères.

Aides à la création

«Il ne paraît pas souhaitable de confier aux collectivités territoriales la compétence de l'attribution des aides à la création. L'État reste une référence indispensable et un instrument essentiel d'impulsion».

Instances de délibération indépendantes

Comme dans le cas du Centre national de la cinématographie, ces agences ou autres seraient chargées de décider l'attribution des aides. «Elles seraient dirigées par des professionnels, dont des artistes, des représentants de la société civile et des professionnels étrangers. Le financement appartiendrait aux collectivités publiques (État, régions, communes) mais ces dernières n'auraient plus de responsabilités dans la décision d'octroi de l'aide.»

Droits d'auteur

«L'offre illégale de téléchargement sur Internet tend à fragiliser la chaîne culturelle, en remettant en cause le droit qu'a l'artiste sur son œuvre et sa capacité à vivre de son métier. Pour accélérer le développement des offres légales, créer les conditions d'une transposition de l'ancienne économie à l'économie de la diffusion numérique et régler les conflits, une agence pourrait être créée.»

Intermittence

«Le régime d'indemnisation du chômage constitue un maillon essentiel de la politique culturelle. Il est en crise de croissance. Les partenaires sociaux doivent s'atteler à construire un système pérenne adapté aux spécificités des métiers des artistes et techniciens tout en garantissant l'amélioration de la situation financière.»

SOURCES : UMP, propositions pour 2007 «Culture, l'heure du nouveau souffle».

Un «cultureministre»

Xavier Darcos

Il a succédé récemment à Françoise de Panafieu comme secrétaire national de l'UMP chargé de la culture. Passionné par les questions d'éducation – il a écrit plusieurs livres sur le sujet – il ferait un bon prétendant au ministère de la Culture, à moins que ce ne soit l'Éducation nationale... ou les deux en même temps. Ancien ministre délégué à l'enseignement scolaire (2002-2004), et ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie (2004-2005), il est maire de Périgueux et conseiller régional d'Aquitaine. Pour savoir ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, ce qu'il pense des attaques contre la marchandisation de la culture, une visite sur son blog s'impose (<http://xavierdarcos.blogspot.com>). ●



Dans le prochain numéro : le Parti socialiste